

IRSEQ[®]

N A T A T I O N

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

**NATATION COLLÉGIALE MIXTE
CONFÉRENCE SUD-OUEST
RÈGLEMENTS DE LIGUE 2025-2026**

MISE À JOUR : 2025.10.20

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION	4
1.1 Règlements en vigueur	4
1.2 Particularités	4
ARTICLE 2 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES	4
2.1 Inscription	4
2.2 Minimum de nageur·euse·s requis	5
2.3 Participation aux épreuves	5
2.4 Concurrent·e·s par équipe lors des épreuves individuelles	5
2.5 Nombre d'équipes lors des épreuves de relais (05-24)	5
2.6 Temps d'entrée	5
2.7 Reprise d'une épreuve	5
2.8 Temps dans les relais	5
2.9 Départ de nageur·euse·s	5
ARTICLE 3 – ORDRE ET STANDARDS DES ÉPREUVES (05-24)	6
ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS	7
4.1 Fichier d'inscription	7
4.2 Responsable du secrétariat	7
4.3 Horaire de précompétition	7
4.4 En cas de retard	8
4.5 Feuilles de pointage	8
4.6 Résultats de la compétition	8
ARTICLE 5 – ÉCHAUFFEMENT	8
5.1 Bassin de six (6) couloirs ou moins	8
5.2 Plongeon lors de l'échauffement	8
ARTICLE 6 – POINTAGE DES ÉPREUVES	9
6.1 Points accordés par position	9
6.2 Attribution des points en cas d'égalité	9
ARTICLE 7 – SAISON RÉGULIÈRE (2025-2026)	9
7.1 Institutions participantes (10-25)	9
7.2 Compétitions	9
7.3 Classement cumulatif combiné	9
7.3.1 Absence d'un collègue à une compétition	10
7.4 Bris d'égalité	10

7.5	Programmes (05-24).....	10
7.6	Calendrier annuel.....	10
ARTICLE 8 – CHAMPIONNAT PROVINCIAL		10
8.1	Admissibilité individuelle.....	10
8.2	Admissibilité à une épreuve	11
ARTICLE 9 – OFFICIEL·LE·S		11
9.1	Les officiel·le·s majeur·e·s.....	11
9.2	Les officiel·le·s mineur·e·s	11
9.3	Le personnel.....	11
9.4	Préparation et compilation des données.....	11
ARTICLE 10 – DÉMONSTRATION PRÉCOMPÉTITION		11
ARTICLE 11 – ÉQUIPES ÉTOILES		11
ARTICLE 12 – ÉTHIQUE SPORTIVE.....		12
ARTICLE 13 – CRÉDITS D'ORGANISATION		12
ARTICLE 14 – GUIDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION		12
14.1	Les officiel·le·s majeur·e·s.....	12
14.2	Les officiel·le·s mineur·e·s	12
14.3	Matériel requis autour de la piscine.....	12
14.4	Service complémentaire pour les organisateur·rice·s et officiel·le·s.....	13

ARTICLE 1 – RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

1.1 Règlements en vigueur

Les règlements de compétition en vigueur sont ceux de la Fédération de natation du Québec, c'est-à-dire les règlements de Swimming Natation Canada, édition la plus récente sauf pour les particularités soulignées à l'article 1.2.

1.2 Particularités

- 1- Toutes les compétitions se dérouleront dans un (1) bassin de vingt-cinq (25) mètres.
- 2- Toute réclamation devra être présentée selon les étapes suivantes (***selon GR 9.2.2***) :

L'entraîneur·e devra déposer, au ou à la juge-arbitre, les réclamations sur le ***Formulaire de réclamation*** au plus tard trente (30) minutes après la fin de l'épreuve en cause. Le ou la juge-arbitre peut accepter ou refuser une réclamation.

S'il y a appel de cette décision, le ou la juge-arbitre avisera le ou la responsable de la compétition. Ce ou cette dernier·ère présidera un jury d'appel formé de trois (3) officiel·le·s non impliqué·e·s dans le cas soumis. Ce jury rendra une décision finale et sans appel.

Le ou la responsable de la compétition rédigera le rapport sur la décision rendue.

- 3- Après la période d'échauffement des nageur·euse·s, il y aura une réunion des entraîneur·e·s avec le ou la juge-arbitre et le ou la responsable de la compétition.
- 4- Le début des compétitions devra s'effectuer au plus tard à 20h00 lorsqu'une compétition a lieu le vendredi ou 18h00 lorsqu'elle a lieu la fin de semaine.
- 5- Le casque de bain est obligatoire et doit être identifié au collègue. Tout·e nageur·euse ne portant pas le casque de bain officiel de son collègue sera disqualifié·e.
- 6- Dans le cas où un·e nageur·euse déclare forfait pour une nage individuelle où il ou elle est inscrit·e, il ou elle pourra quand même participer à l'épreuve de relais à laquelle il ou elle était inscrit·e.

ARTICLE 2 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2.1 Inscription

- 2.1.1 Un collègue inscrit une équipe de vingt-quatre (24) athlètes (maximum) avec le nombre d'athlètes féminins et masculins de leur choix. Un collègue peut avoir plus d'une (1) équipe.
- 2.1.2 Un athlète d'un même collègue pourra nager pour les différentes équipes de son collègue. Un athlète ne peut cependant nager que pour une (1) équipe de son collègue à chaque compétition.
- 2.1.3 À la suite de l'inscription, un athlète ne peut être déplacé de l'équipe A à l'équipe B d'un collègue avant la compétition.

2.2 Minimum de nageur·euse·s requis

Aucun minimum de nageur·euse·s n'est requis pour les compétitions.

2.3 Participation aux épreuves

2.3.1 En saison régulière, lors des six (6) premières rencontres, chaque nageur·euse peut participer à un maximum de deux (2) épreuves individuelles et à un (1) relais. Lors de la septième (7^e) rencontre, chaque nageur·euse peut participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles et à deux (2) relais.

2.3.2 Tout·e concurrent·e qui participe à un plus grand nombre d'épreuves officielles que la limite permise sera disqualifié·e de toutes ses épreuves incluant les relais. Note : Le terme "**Disqualifié·e**" signifie ici la perte des points et de la participation.

2.4 Concurrent·e·s par équipe lors des épreuves individuelles

Pour chacune des épreuves individuelles, chaque équipe peut présenter un nombre illimité de concurrent·e·s.

2.5 Nombre d'équipes lors des épreuves de relais (05-24)

Pour chacune des épreuves de relais, chaque collège peut présenter un nombre illimité d'équipes.

Une équipe de relais mixte doit être composée de deux (2) hommes et deux (2) femmes.

2.6 Temps d'entrée

Chaque équipe doit fournir le temps d'entrée réalisé de chacun·e des concurrent·e·s pour chacune des épreuves individuelles.

2.7 Reprise d'une épreuve

Un·e nageur·euse devra participer à l'épreuve à laquelle il ou elle est inscrit·e. En aucun cas il ou elle ne pourra reprendre cette épreuve.

2.8 Temps dans les relais

Le temps réalisé par le ou la premier·ère nageur·euse dans un relais peut être appliqué dans une autre épreuve pour classification individuelle (standards).

2.9 Départ de nageur·euse·s

Les nageur·euse·s qui quittent l'équipe à la fin de la session d'automne devront être retiré·e·s des listes officielles. Les collèges auront jusqu'au 1^{er} mars afin d'en aviser le RSEQ. Les noms retirés ne pourront plus être réintégrés pour la saison en cours.

ARTICLE 3 – ORDRE ET STANDARDS DES ÉPREUVES (05-24)

FÉMININ			
NO.	ÉPREUVE	SECTION A	SECTION B
1	200m libre	02:30.00	02:45.00
3	50m brasse	00:40.00	00:43.00
5	100m dos	01:18.00	01:26.00
7	50m libre	00:31.00	00:34.00
9	100m papillon	01:15.00	01:27.00
11	200m relais Q.N	Aucun	Aucun
15	100m QNI	01:17.00	01:23.00
17	50m dos	00:37.00	00:40.00
19	100m libre	01:08.00	01:14.00
21	50m papillon	00:34.00	00:37.00
23	100m brasse	01:28.00	01:35.00
25	200m relais libre	Aucun	Aucun
MASCULIN			
NO.	ÉPREUVE	SECTION A	SECTION B
2	200m libre	02:15.00	2:30.00
4	50m brasse	00:36.00	00:39.00
6	100m dos	01:12.00	01:20.00
8	50m libre	00:27.00	00:30.00
10	100m papillon	01:10.00	01:22.00
12	200m relais Q.N	Aucun	Aucun
16	100m QNI	01:12.00	01:18.00
18	50m dos	00:33.00	00:36.00
20	100m libre	01:00.00	01:06.00
22	50m papillon	00:30.00	00:33.00
24	100m brasse	01:19.00	01:26.00
26	200m relais libre	Aucun	Aucun

MIXTE			
NO.	ÉPREUVE	SECTION A	SECTION B
13	200m relais Q.N	Aucun	Aucun
27	200m relais libre	Aucun	Aucun

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

4.1 Fichier d'inscription

4.1.1 Chaque collège devra transmettre par le site de SNC le fichier d'inscription de ses nageur·euse·s. Le délai pour recevoir les inscriptions est le **mardi** précédant la compétition à **minuit**. **Aucun ajout ou modification aux inscriptions ne sera recevable après le mardi minuit**. Cependant, des forfaits dans les épreuves individuelles pourront être signalés par courriel avant le jeudi 16 h.

Des modifications aux relais seulement pourront être effectuées si elles sont signifiées par l'entraîneur·e à son arrivée sur le site de compétition.

4.1.2 Des frais administratifs de 50 \$ dû au manquement à un règlement administratif seront appliqués dans le cas de document ne répondant pas aux exigences prescrites.

4.1.3 Les entraîneur·e·s devront assister le ou la responsable du secrétariat par la vérification des feuilles d'inscription et souligner toute omission.

4.1.4 Les entraîneur·e·s devront s'assurer de fournir un temps d'entrée pour tous les athlètes et pour toutes les épreuves au moment de l'inscription.

4.2 Responsable du secrétariat

Le ou la responsable du secrétariat devra vérifier l'entrée des inscriptions comme le mentionne l'article 4.1.

4.3 Horaire de précompétition

<u>HEURE</u>	<u>ÉTAPE</u>	<u>OÙ/À QUI</u>
1 h avant	Vérification du programme de la compétition. (Au moment de l'arrivée des entraîneur·e·s sur le site de la compétition, remise des forfaits de dernière minute auprès du ou de la responsable du secrétariat)	Tous les collèges et officiel·le·s
1 h heure avant	Début de l'échauffement	Piscine
10 minutes avant	Réunion des entraîneur·e·s, officiel·le·s et responsables du secrétariat.	Local de réunion
Mi-compétition	Pause de vingt (20) minutes : compétition #7 (au besoin)	

4.4 En cas de retard

4.4.1 Si une équipe arrive en retard à la compétition pour des raisons valables, les retardataires des épreuves qui seront déjà nagées seront regroupés par épreuve et formeront la première vague de ces épreuves.

Pour éviter de perturber les inscriptions déjà faites, cette vague sera nommée et inscrite « Vague Retard ».

4.4.2 Le ou la responsable du secrétariat acceptera les cartes de l'épreuve correspondante à l'épreuve à laquelle il ou elle sera rendu·e dans le déroulement de la rencontre.

4.4.3 Les articles 4.4.1 et 4.4.2 s'appliquent seulement dans le cas où une équipe complète est en retard et non pour des athlètes qui étaient en retard ou absents au moment du départ de leurs épreuves.

4.5 Feuilles de pointage

Le ou la responsable de compétition devra compléter les feuilles de pointage officielles et les afficher dans un endroit visible au fur et à mesure que la compétition progresse. Le ou la responsable de compétition complètera les feuilles de pointage qu'il ou elle signera après la compilation finale des points.

4.6 Résultats de la compétition

Résultats en direct : Les résultats en direct seront disponibles sur la page web de la ligue ainsi que sur l'application SPLASHME.

Après avoir été révisés, les résultats seront affichés sur le site des résultats de Natation Canada. Les résultats de la compétition seront également disponibles sur la page web de la ligue le lundi suivant la compétition.

Natation collégiale mixte : <https://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/resultats/>

ARTICLE 5 – ÉCHAUFFEMENT

5.1 Bassin de six (6) couloirs ou moins

L'horaire d'échauffement est mentionné à l'article 4.3.

5.2 Plongeon lors de l'échauffement

Application des procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada en ce qui concerne la période d'échauffement. À l'exception de la sanction (prévue par les procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada), tout·e contrevenant·e se verra disqualifié·e de la première épreuve à laquelle il ou elle est inscrit·e.

ARTICLE 6 – POINTAGE DES ÉPREUVES

6.1 Points accordés par position

Voici les points accordés pour chaque position (épreuves individuelles et relais). À noter qu'il n'y a pas de maximum de nageur·euse·s par équipe qui pointeront à chaque épreuve.

<u>RANG</u>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
<i>Épreuves ind.</i>	30	24	20	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<i>Relais</i>	30	24	20	18	16	14	12	10	8	6											

6.2 Attribution des points en cas d'égalité

Dans le cas d'une égalité, les points pour chaque place impliquée dans l'égalité seront additionnés et divisés également parmi les concurrent·e·s ou les équipes touchés par l'égalité. ***Article CGR 9.7.1 Pointage et récompense – Canada – Consulter la trousse d'information de la rencontre.***

ARTICLE 7 – SAISON RÉGULIÈRE (2025-2026)

7.1 Institutions participantes (10-25)

En vue de la saison 2025-2026, la ligue de natation collégiale mixte de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de sept (7) équipes.

Collèges participants : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Collège de Bois-de-Boulogne, Collège de Maisonneuve, Cégep Marie-Victorin, Cégep de Saint-Jérôme, Cégep de Saint-Laurent et Cégep du Vieux Montréal.

7.2 Compétitions

La saison régulière est répartie sur sept (7) compétitions. Toutes les équipes évolueront dans la même division. Les six (6) premières compétitions offriront la moitié des épreuves (programme A ou programme B) alors que la dernière compétition offrira l'intégralité des épreuves (programmes A et B).

7.3 Classement cumulatif combiné

Le classement cumulatif combiné se fera à partir du rang des équipes à chaque compétition. Ce rang sera déterminé par les points féminins et masculins cumulés pendant la compétition. Par exemple, le premier rang recevra un (1) point, le deuxième rang recevra deux (2) points et ainsi de suite jusqu'à la dernière position.

7.3.1 Absence d'un collègue à une compétition

Un collègue qui ne se présente pas à une compétition sera déclaré forfait. Les sanctions prévues aux règlements du secteur collégial seront appliquées. De plus, l'équipe recevra un (1) point de plus de classement que l'équipe au dernier rang de cette compétition.

7.4 Bris d'égalité

En cas d'égalité au classement cumulatif, on départagera les équipes selon le nombre de fois qu'elles auront terminé au premier (1^{er}) rang. Si l'égalité persiste, on comptera le nombre de fois qu'elles auront terminé au deuxième (2^e) rang, et ainsi de suite.

Si l'égalité persiste toujours, on utilisera le total des points par épreuve sur l'ensemble de la saison régulière comme critère supplémentaire afin de briser l'égalité.

7.5 Programmes (05-24)

Lors des compétitions de saison régulière, les épreuves seront réparties comme suit :

Programme A :	200m libre	Programme B :	100m QNI
	50m brasse		50m dos
	100m dos		100m libre
	50m libre		50m papillon
	100m papillon		100m brasse
	200m relais Q.N		200m relais libre
	200m relais Q.N mixte		200m relais libre mixte

7.6 Calendrier annuel

Le calendrier annuel de la saison 2025-2026 se trouve sur la page web de la ligue via le lien suivant : <http://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/resultats/>.

ARTICLE 8 – CHAMPIONNAT PROVINCIAL

8.1 Admissibilité individuelle

Pour être admissible à participer au championnat provincial, un·e nageur·euse doit avoir participé activement à au moins 50 % des rencontres de l'ensemble de la saison. Pour un·e nouvel·le arrivant·e en deuxième (2^e) session, il ou elle devra nager dans au moins 66 % des rencontres de la deuxième (2^e) session.

8.2 Admissibilité à une épreuve

Les nageur·euse·s qui ont réussi une (1) fois le standard dans une épreuve sont admissibles à cette épreuve.

Les règlements spécifiques des ligues de conférence en natation collégiale mixte qui sont disponibles sur la page web de la réglementation du secteur collégial contiennent toute l'information concernant le championnat provincial. Le lien est le suivant : <http://rseq.ca/secteur-collegial/r%C3%A9glementation/>.

ARTICLE 9 – OFFICIEL·LE·S

9.1 Les officiel·le·s majeur·e·s

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiel·le·s reconnu·e·s par la Fédération de natation du Québec. Le RSEQ se chargera de faire la demande à l'association des officiel·le·s majeur·e·s pour les collèges qui en font la demande. Un minimum de deux (2) officiel·le·s de niveau IV est recommandé.

9.2 Les officiel·le·s mineur·e·s

Les officiel·le·s mineur·e·s sont fourni·e·s par le collège organisateur.

9.3 Le personnel

Le collège organisateur devra fournir tout le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.

9.4 Préparation et compilation des données

Un·e (1) contractuel·le sera engagé·e à titre de responsable du secrétariat pour les tâches suivantes :

- Avant la compétition : Cueillette des inscriptions et préparation du programme de la compétition.
- Pendant la compétition : Entrée des données et des résultats, classement de la compétition et classement cumulatif.
- Après la compétition : Transmission de tous les classements et résultats au RSEQ.

ARTICLE 10 – DÉMONSTRATION PRÉCOMPÉTITION

Aucune démonstration précompétition ne sera permise dans la piscine. L'équipe fautive se verra retirer sa participation de toutes ses équipes à une épreuve de relais.

ARTICLE 11 – ÉQUIPES ÉTOILES

Les meilleur·e·s athlètes seront sélectionné·e·s pour faire partie des équipes d'étoiles. Il y aura une équipe d'étoiles féminine de cinq (5) athlètes ainsi qu'une équipe d'étoiles masculine de cinq (5) athlètes.

ARTICLE 12 – ÉTHIQUE SPORTIVE

Les entraîneur·e·s devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Une (1) équipe sera couronnée gagnante.

La procédure complète se trouve sur la page web de la ligue via le lien suivant : <https://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/formulairesreglements/>.

ARTICLE 13 – CRÉDITS D'ORGANISATION

Les crédits d'organisation suivants seront accordés aux collèges hôtes :

- 500 \$ pour une demi-compétition
- 1 000 \$ pour une compétition complète

ARTICLE 14 – GUIDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

14.1 Les officiel·le·s majeur·e·s

- Un·e (1) juge-arbitre
- Un·e (1) « starter »
- Deux (2) juges en chef à l'arrivée
- Deux (2) chronométreur·euse·s en chef
- Deux (2) contrôleur·euse·s de virage
- Un·e (1) responsable du secrétariat

14.2 Les officiel·le·s mineur·e·s

- Deux (2) chronométreur·euse·s par couloir, trois (3) si possible
- Deux (2) estafettes

14.3 Matériel requis autour de la piscine

- Deux (2) tables (pour le ou la commis de course et les juges en chef à l'arrivée)
- Deux (2) chaises par couloir (pour chacun·e des chronométreur·euse·s)
- Trois (3) chaises (pour le ou la commis de course et les juges en chef à l'arrivée)
- Une (1) corde de faux départ
- Un (1) système de son pour le ou la « starter » (portatif ou non, optionnel)
- Fanions de dos à cinq (5) mètres de chacune des extrémités de la piscine
- Une (1) salle pour les officiel·le·s
- Formulaire de disqualification (responsable du secrétariat)
- Formulaire d'arrivée (responsable du secrétariat)
- Un (1) fusil et des balles à blanc en quantité suffisante
- Des chronomètres
- Une (1) planche à pince par chronométreur·euse, pour le ou la juge-arbitre et le ou la « starter »
- Cartes d'épreuves vierges (responsable du secrétariat)

14.4 Service complémentaire pour les organisateur·rice·s et officiel·le·s

- Eau seulement.

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.